

## ANNEXE 2



PREFET DU BAS-RHIN

### Aéroport de Strasbourg-Entzheim

#### - Fiche de liaison manifestations et travaux -

**Ref :** Note sur la mise en œuvre d'une fiche de liaison entre les services de l'État et l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. du 04/09/2019

---

#### ► Précisions sur l'emploi du document.

Ce formulaire ne doit être employé que dans le cadre de demandes concernant l'organisation d'une manifestation ou la réalisation de travaux (de voirie, de sûreté ou relatifs à un projet d'importance). Il s'applique pour les demandes sur le côté ville comme sur le côté piste.

Dans le cadre de la planification de travaux, et suivant leur importance, la demande devra être transmise entre **60 et 90 jours au moins en amont**.

Dans le cadre de l'organisation d'un événement, la demande devra être transmise **60 jours au moins en amont**.

Une fois complété, le formulaire doit être transmis à la Préfecture du Bas-Rhin, Direction des sécurités à l'adresse suivante : [pref-direction-des-securites@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-direction-des-securites@bas-rhin.gouv.fr) / (copie à : [pref-evenements@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-evenements@bas-rhin.gouv.fr) / [pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr) / [cedric.charbon@bas-rhin.gouv.fr](mailto:cedric.charbon@bas-rhin.gouv.fr)).

**NB 1 :** **sur le côté piste**, en cas de modification des limites de zonage prévues dans l'arrêté de police, la demande devra également être adressée à **la DSAC-NE**, à l'adresse mail suivante [dsac-ne.div-sur.ld@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-ne.div-sur.ld@aviation-civile.gouv.fr) :

- **30 jours** au moins en amont pour une modification inférieure à 1 mois.
- **60 jours** au moins en amont pour une modification supérieure à 1 mois.

**NB 2 :** **en matière d'autorisation de manifestation aérienne**, le présent formulaire n'a pas vocation à se substituer à la procédure déjà existante mais, seulement à la compléter. (voir sur <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Activites-et-professions-reglementees/Manifestations-aeriennes>),)

Les demandes d'autorisation de manifestations aériennes doivent utiliser le formulaire dédié et être adressées à l'adresse suivante : [pref-aerien@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-aerien@bas-rhin.gouv.fr).

---

#### 1) – Objet de la demande (rayez la mention inutile).

**Manifestations**

-

**Travaux**

2) – **Partie de l'aérodrome concernée par la demande (rayez la mention inutile).**

**Côté piste**

-

**Côté ville**

3) – **Détails sur la demande.**

**– Date(s) :**

**– Description détaillée des travaux ou de la manifestation (joindre des plans si possible) :**

**– La manifestation ou les travaux impliquent-ils des modifications des limites de zonages (rayez la mention inutile) ? :**

**OUI - NON**

**Si oui** : décrire les modifications envisagées et joindre les plans.  
(Pour rappel, si le côté piste est concerné, l'ensemble de ce formulaire doit également être adressé à la DSAC-NE).

**– Description des conséquences/impacts éventuels de la manifestation ou des travaux sur l'activité du site :**

4) – **Mesures de sûreté envisagée.**

**– Si la manifestation ou les travaux comportent des conséquences en matière de sûreté, quelles sont les mesures palliatives ou complémentaires envisagées ?**

Fait à ....., le .....

*Nom-prénom du demandeur*

*Signature*